

L'HEBDO QUI CLIC



Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

D'UNE SEULE VOIX LE 9 AVRIL 2015



31
Nouveaux
syndiqués
depuis le 1^{er}
janvier 2015



**SALAIRES EMPLOI
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL FORMATION
SERVICES PUBLICS
RETRAITE ÉGALITÉ**

Au sommaire du 30 mars 2015 :

- L'édito qui clic : *Page 2*
- Grève interprofessionnelle du 09 avril / Affiche et Tracts : *Pages 3 à 7*
- L'agenda revendicatif de mars-avril : *Page 8*
- Agression au Centre pénitentiaire de Saint Aubin / Tract CGT : *Page 9*
- Grève à Radio France / Tract CGT spectacle : *Page 10*
- Calendrier de formation syndicale 2015 CGT Le Havre : *Pages 11 et 12*
- L'hebdopartic' : *Pages 13 à 16*

L'édito qui clic

09 AVRIL : SORTIR DE L'AUSTERITE, C'EST POSSIBLE !

Les résultats issus des élections départementales en France sanctionnent une politique qui tourne le dos au monde du travail et aux besoins sociaux des Français. Crédit Impôt Compétitivité Emploi, ANI, pacte de Responsabilité, loi Macron...tant de mauvais coups portés contre les salariés, qui font que les socio-traitres payent les inégalités et les injustices qu'ils créent.

Le résultat des urnes est sans appel : Le PS et ses collabos perdent la majorité des départements.

Le FN, quant à lui, n'a pas obtenu les résultats qu'il escomptait, malgré l'aide appuyée des médias. **C'est peut-être le seul point positif de ces élections.**

Malheureusement, la droite dure libérale sort gagnante de ces élections, et on ne voit pas comment les plus fragiles ne vont pas subir davantage, l'absence de réponse aux besoins sociaux, notamment en matière d'aides sociales, subventions, égalité des droits d'accès aux services publics...

En fin de compte, une seule organisation sort gagnante de ces élections, il s'agit du Medef !

En effet, les actionnaires sont encore à la fête : les départements de droite accorderont encore plus de souplesse fiscale aux entreprises !

Notre CGT doit, plus que jamais, lutter contre les offensives libérales du patronat et du gouvernement qui remettent en cause les droits sociaux des salarié-es.

Une seule voix compte aujourd'hui : le 09 avril !

Notre objectif à tous doit être de mener sur le terrain, et avec combativité, nos campagnes revendicatives avec la ferme intention de les faire aboutir. **C'est à cette tâche que doit se consacrer toute la CGT !**

Plusieurs cortèges sont prévus au Havre le 09 avril pour un rassemblement ultime à la sous-préfecture.

Une préparation de cette journée de grève est en cours : distributions de tracts, collages, préparation de panneaux, pancartes...

Nous demandons aux syndicats de s'impliquer pleinement dans toutes ces initiatives pour faire en sorte que ce rendez-vous du 09 avril soit une réussite pour toute notre CGT !

SORTIR DE L'AUSTERITE, C'EST POSSIBLE !

Reynald KUBECKI, Jacques RICHER – Secrétaires Généraux de l'UL CGT du HAVRE

**SORTIR DE
L'AUSTÉRITÉ
C'EST POSSIBLE**

**GREVE
MANIFESTATIONS
JEUDI 9
AVRIL**

MANIFESTATIONS LE HAVRE

5 cortèges et départs différents à 09h30 dont :

- ⇒ Dresser (Entreprises du privé),
- ⇒ Jardins de l'Hôtel de Ville pour les Services Publics,
- ⇒ Franklin pour les retraités et individuels,
- ⇒ 2 départs des Ports et Docks,

Convergences des cortèges vers la Sous-Préfecture à 10h30



09 AVRIL 2015

GRÈVE ET MANIFESTATIONS POUR EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ

Alors que :

- la situation pour des millions de salariés, retraités et privés d'emploi ne cesse de se dégrader.
- l'emploi du secteur public et du secteur privé est menacé.
- les richesses du travail servent à enrichir les plus riches.

Le gouvernement vient de faire le choix (en utilisant le 49-3) d'imposer la loi MACRON, dite « pour la croissance et l'activité » qui aura pour conséquences, si elle était appliquée, d'aggraver les inégalités.

En Seine-Maritime, les Unions Départementales CGT, FO, FSU et Solidaires ont décidé de répondre à l'appel national à la grève et aux manifestations.

Pour l'augmentation générale des salaires public / privé

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat est une nécessité sociale. Nous revendiquons l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique, des pensions et des minimas sociaux, pour en finir avec l'austérité imposée aux salariés alors que les grands patrons, les banques et les actionnaires du CAC 40 engrangent des milliards de profits.

Il faut en finir avec le chômage et la précarité et donner une priorité à l'emploi avec un vrai contrat de travail et un vrai statut. Ces emplois stables naissent de l'activité économique au service de la satisfaction des besoins de la population, et de l'existence de règles et de normes au plan national, européen et international.

Pour de véritables emplois

Pour le retrait du projet de loi Macron

La Loi dite «Macron» a été adoptée en première lecture par le coup de force du 49-3. Cette loi signifie des privatisations, la destruction du contrat de travail transformé en simple contrat individuel de gré à gré, la banalisation du travail dominical et du travail de nuit (en créant la notion de travail en soirée). Les prud'hommes déjà très attaqués seraient liquidés. Elle libéralise et flexibilise à outrance.

.../...

Toutes les attaques orchestrées par le gouvernement découlent du «pacte de Responsabilité». Ce pacte est financé par 50 Milliards d'Euros de réductions des dépenses publiques et sociales qui remettent en cause davantage encore les services publics, la protection sociale et détruisent massivement l'emploi dans le secteur privé au travers de la diminution de la commande publique. C'est aussi le sens de la réforme territoriale.

**Pour le retrait
du pacte de
responsabilité
et du pacte
d'austérité**

**Pour la
défense
du droit
du travail**

Après l'échec des négociations sur la «modernisation» du dialogue social, Manuel Valls entend légiférer. S'il allait jusqu'au bout, cela constituerait un 49.3 social. Nous ne pouvons accepter la remise en cause des IRP, (Institutions Représentatives du Personnel), en particulier avec la disparition des CHSCT par un regroupement des instances dans des DUP (Délégation Unique du Personnel).

La mise en place de la réforme territoriale et des Métropoles se fait pour accompagner les politiques d'austérité menées en France et en Europe.

Dans cette logique libérale, le maintien et les développements des services publics ne sont pas une priorité avec notamment la fusion et la disparition de certains services.

**Pour le
développement
des services
publics**

TOUS EN GRÈVE

POUR :

- **En finir avec l'austérité.**
- **L'augmentation générale des salaires.**
- **La création massive d'emplois.**
- **Pour le développement des services publics.**
- **Le retrait du projet de loi Macron et du pacte de responsabilité.**

MANIFESTATIONS LE HAVRE

5 cortèges et départs différents à 09h30 dont :

- ➔ **Dresser (Entreprises du privé),**
- ➔ **Jardins de l'Hôtel de Ville pour les Services Publics,**
- ➔ **Franklin pour les retraités et individuels,**
- ➔ **2 départs des Ports et Docks,**

Convergences des cortèges vers la Sous-Préfecture à 10h30

Le 9 avril, une belle journée pour lutter et se syndiquer !

Salaires

Services publics

Retraite

Emplois

Santé



**Avec la CGT, ensemble
pour nos revendications !**



La CGT à votre disposition

La question qui se pose aujourd'hui est celle de construire durablement un rapport de force dont l'unité et la mobilisation sont les deux piliers. Pour ce faire, il faut s'organiser et renforcer le syndicalisme par votre implication au sein de la CGT.

Vos motivations, raisons, revendications peuvent être très diverses, mais il existe un lieu d'échange, de débat, de réflexion pour, ensemble, construire un avenir meilleur, c'est le syndicat CGT !

La situation économique et sociale nécessite indéniablement une CGT encore plus dynamique, ouverte, constructive et surtout plus forte par votre implication.

Pour continuer dans l'action et imposer d'autres solutions, le 9 avril est une belle journée pour se syndiquer !

Je me syndique à la CGT !

**Vous ne voulez pas en rester-là !
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation**

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
âge : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr
Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr





L'AGENDA REVENDICATIF

MARS-AVRIL 2015

DISTRIBUTION DE TRACTS ET COLLAGE POUR LE 09 AVRIL

Vendredi 03 avril – 06h40 : GARE SNCF

Vendredi 03 avril – 07h30 : STADE OCEANE

(Rdv stade Deschaseaux) suivi de collage d'affiches

PREPARATION DU 09 AVRIL

Mardi 31 mars – 14h : FABRICATION DE PANCARTES
ET MATERIEL POUR LA MANIF. (Rdv hall de Franklin)

CONFERENCE DE PRESSE UNITAIRE POUR LE 09 AVRIL

Mardi 07 avril – 11h30 : FRANKLIN

GREVE DU 09 AVRIL

Vendredi 09 avril : 5 cortèges différents à 09h30
pour un rassemblement vers la sous-préfecture

REUNIONS DE L'UL

Mardi 31 mars – 17h : Réunion du collectif Sport et Culture
spéciale Relais de Franklin

Vendredi 03 avril – 09h30 : Comité de Pilotage 70 ans des CE

Mardi 07 avril – 17h : Réunion du collectif Sport et Culture
spéciale salon

Mardi 28 avril – 17h00 : Réunion du collectif Sport et
Culture

Agression d'une Surveillante Au Centre Pénitentiaire du Havre le 24 mars 2015

Vers 17h15, aujourd'hui, lors de la distribution du repas, un détenu demande l'autorisation à la surveillante d'étage de porter sa poubelle et de se rendre à la cabine téléphonique. Notre collègue lui autorise donc ces deux choses.

Malgré tout le détenu demande d'aller récupérer du tabac, la surveillante refuse et au vu de cela, le détenu réussit quand même à récupérer son tabac. La surveillante lui demande donc de lui remettre ce qu'il avait récupéré, celui-ci refuse et commence à insulter copieusement notre collègue. L'alarme API est alors déclenchée.

Le détenu porte alors des coups à la tête de notre collègue, qui, sonnée par les nombreux coups, tombe contre le mur, perdant conscience un moment.

Heureusement, un collègue est arrivé, réussissant à maîtriser le détenu, puis des renforts sont intervenus.

Alors, pendant que notre ministère, avec la complicité de la direction centrale et interrégionale, ne cherche qu'à faire des économies au détriment de la sécurité des agents, et bien les agents, eux, ils s'en prennent plein la gueule avec des salaires médiocres, et en plus, gelés depuis près de 5 ans.

Sans oublier, la politique du « oui » à tout, menée par nos dirigeants, engendrant ce type d'agression dès qu'un collègue émet un refus.

La CGT, exige plus de personnels, pour plus de sécurité, car cela fait quand même plus de 4 ans que nous réclamons la hausse de l'organigramme à hauteur de 26 personnels de surveillance, et ce n'est pas un hasard.

La CGT demande une sanction exemplaire, suivi d'un transfert disciplinaire.

La CGT souhaite un prompt rétablissement à notre collègue.

La CGT Pénitentiaire
continuera de se battre dans l'intérêt des personnels

St Aubin Routot, le 24/03/2015.

Le bureau local CGT

CENTRE PENITENTIAIRE DU HAVRE

Section CGT

Route départementale 6015

B.P. 10000 76430 SAINT-AUBIN-ROUTOT

Tél. : 02 76 89 81 56



SOUTIEN A LA LUTTE DES SALARIES DE RADIO FRANCE !

Les salariés de Radio France sont en grève illimitée depuis le jeudi 19 mars dernier à l'appel de l'intersyndicale Cgt, Cfdt, Fo, Solidaires et Unsa.

La direction de Radio France a annoncé un budget en déficit de 20 millions d'Euros. Les salariés protestent contre un plan de suppression de 300 emplois, contre les menaces de fermeture d'antennes, notamment locales, et les regroupements de services et les risques d'externalisation à la sous-traitance. Ils dénoncent un management de plus en plus brutal.

Comme ailleurs, ce sont à la fois les emplois, les conditions de travail et le service public qui sont attaqués. Pendant ce temps le PDG a été pris la main dans le sac pour son train de vie inacceptable sur les fonds publics.

L'austérité est en marche aussi à Radio France ! La Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle Cgt appelle à la solidarité avec nos camarades en lutte.

- Pour soutenir les salariés en lutte, signez la pétition :
<http://www.convergencesdeslutttes.fr/petitions/index.php?petition=45&signe=oui>

Faites un don à la caisse de solidarité :

- Envoyez un chèque à l'ordre de : « CCE Radio France Dons » à l'adresse suivante - CGT Radio France pièce 7439 - 116 avenue du Président Kennedy 75220 Paris Cedex 16.
- Vous pouvez également suivre et relayer les infos de la page Facebook du collectif « [le Meilleur des Ondes](#) ».

Paris, le 27/10/2015.

PLANNING

"formation syndicale"

Programme Formation Syndicale 2015

Union des Syndicats CGT du Havre

Février

4 au 6 ⇒ Rédiger un Tract /
Communication / Prise de Parole

Octobre

05 au 09 ⇒ Formation Formateurs

12 au 16 ⇒ CHSCT

Mars

09 au 13 ⇒ Niveau 2* (1^{ère} semaine)

16 au 20 ⇒ Niveau 1

23 & 24 ⇒ Délégué du Personnel

26 & 27 ⇒ Accidents du travail /
Maladies Professionnelles (ATMP)

Novembre

13 ⇒ Représentativité/Protocole Accord

19 & 20 ⇒ (Accidents du travail /
Maladies Professionnelles (ATMP)

26 & 27 ⇒ Délégué du Personnel

Avril

10 ⇒ Représentativité/Protocole Accord

16 & 17 ⇒ Feuille de paie – protection
sociale

20 au 24 ⇒ ECO-CE*

Décembre

30/11 au 04/12 ⇒ Niveau I

date à définir ⇒ Feuille de paie/
protection sociale

Juin

01 au 05 ⇒ Niveau I

15 au 19 ⇒ Niveau 2* (2^{ème} semaine)

Réunion Collectifs «Formation syndicale»

Collectif UL Le Havre : 19 février / 05 mai

Collectif départemental : dates à définir

*Organisé par l'UD

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués,

l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale par le salarié.

La demande de congé est à adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours.

Les modalités de compensation du salaire pendant le congé de formation économique, sociale et syndicale ont changés car la Loi n° 2014-288 a abrogé le 0.08/1000 à partir du 1^{er} janvier 2015. La compensation du salaire devant maintenant se faire à partir des fonds reversés aux organisations syndicales de salariés par un fond paritaire de financement du paritarisme.

Ce fond doit être opérationnel au 1^{er} semestre 2015. Le ministère du travail nous dit travailler à légiférer pour instaurer une subrogation du salaire pendant le congé de formation syndicale. L'employeur devra se faire rembourser par les organisations syndicales. Ce système existe pour les conseillers prud'homaux lorsqu'ils interviennent aux prud'hommes et les entreprises sont remboursées par l'Etat.

L'employeur ne peut donc pas refuser votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale pour ce motif (voir ci-dessous). Il doit également vous maintenir votre salaire dans l'attente des modalités de remboursement qui seront mises en place par le conseil d'administration du fond paritaire. Cela était obligatoire jusqu'au calcul de fin d'année du 0.08/1000 de la masse salariale avec le précédent dispositif. L'attente d'un semestre maximum pour le remboursement de votre absence ne pourra pas être un argument défendable dans une procédure prud'homale en référé.

.....

Modèle de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale :

Nom, prénom

Adresse

Monsieur le Directeur,
Société (nom)
Adresse

A, le2015.

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 ; L. 3142-8 ; L. 3142-9 ; L. 3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que la procédure de remboursement du salaire pendant ce congé est en cours d'adoption à l'occasion de la mise en place du fonds paritaire devant être effective avant la fin du 1^{er} semestre 2015.

Mon salaire sera donc maintenue jusqu'à la fin de sa subrogation.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Lettonie: un défilé d'anciens combattants nazis SS rassemble des centaines de personnes (VIDEO)

<http://www.mondialisation.ca/lettonie-un-defile-danciens-combattants-nazis-ss-rassemble-des-centaines-de-personnes-video/5437044>

A quoi peut bien ressembler un département géré par le FN

<http://www.rue89.com/2015/03/17/a-quoi-peut-bien-ressembler-departement-gere-fn-258227>

Marché du travail : le Medef, adepte du "toujours plus"

<http://www.latribune.fr/economie/france/marche-du-travail-le-medef-adepte-du-toujours-plus-464494.html>

Pétition sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC

<http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>

La guerre d'Algérie : Un fond de commerce pour l'extrême droite

Beaucaire : le maire FN va débaptiser la rue du 19 mars 1962

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedoc-roussillon/2015/03/19/beaucaire-le-maire-fn-va-debaptiser-la-rue-du-19-mars-1962-678625.html>

Le 19 mars, mauvais anniversaire pour le Front national

<http://www.liberation.fr/politiques/2015/03/19/le-19-mars-mauvais-anniversaire-pour-le-fn-1223818>

Guerre d'Algérie : 19 mars 1962, la journée du souvenir qui fâche

<http://www.atlantico.fr/decryptage/guerre-algerie-19-mars-1962-journee-souvenir-qui-fache-guy-perville-2046913.html>



Incendie du 10 mars 2015

On Lâche Rien !

cliquez-ici pour en savoir plus
et suivre la situation

<http://www.lmcommunication.com/incendie.php>

GÉOLOCALISATION

Pas toujours justifiée

La géolocalisation, qui permet de tracer les salariés, porte atteinte à leurs droits et liberté, et doit à ce titre être justifiée par leurs fonctions et proportionnée au but recherché. Lorsqu'un technico-commercial dispose d'une liberté dans l'organisation de son travail, la géolocalisation, licite seulement si la durée du travail ne peut être contrôlée par d'autres moyens, n'est pas justifiée. Surtout si son contrat lui impose un rapport hebdomadaire de ses activités (Cass. soc. 17 déc. 2014, n° 13-23645). A.L.M.

COMITÉ D'ENTREPRISE

Le trésorier est obligatoire

La loi du 5 mars 2014 prévoyant des nouvelles obligations de transparences financières pour les comités d'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2015 impose désormais la désignation d'un trésorier distinct du secrétaire (Art. L. 2325-1 du Code du travail). Selon le nouvel article R. 2325-1 du Code du travail, ce trésorier doit être choisi parmi les membres titulaires. À notre avis, si le poste est actuellement occupé par un suppléant, il conserve son rôle de trésorier jusqu'à l'expiration du mandat en cours. L.M.

En savoir plus sur



HEURES DE DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Attention aux temps de trajets

Pour les besoins de leur mandat, les délégués syndicaux, élus au CE, CHSCT, etc. doivent se déplacer fréquemment. Mais attention : la Cour de cassation vient de rappeler que les temps de trajets effectués durant les heures de délégation s'imputent sur ce crédit d'heure. Par exemple : se rendre à une réunion préparatoire organisée à l'initiative des seuls élus du CE ou encore, comme c'était le cas en l'espèce pour un élu du CHSCT, se déplacer sur différents sites dans le cadre d'une enquête effectuée sur un accident du travail. M.C.

(Cass. soc. 9 décembre 2014, n° 13-22212, Sté Aldi Marché)

FORMATION SYNDICALE

Du nouveau sur le CFESS

Reforme du financement des syndicats oblige, le nouveau congé de formation économique, sociale et syndicale est arrivé. Son financement est modifié, notamment pour ce qui concerne le remplacement du salaire du stagiaire. La contribution des 0,08% dédiée au CFESS est supprimée depuis janvier 2015. Dorénavant, la rémunération des bénéficiaires de la formation passe par les confédérations représentatives et celles dont l'audience est de 3% au moins. Celles-ci sont destinataires des

crédits du fonds paritaire de financement, qu'un décret récent a mis en place (Décret n° 2015-87 du 28 janv. 2015, JO du 31).

Quant aux bénéficiaires, il s'agit, comme avant, des salariés « ordinaires », des animateurs des stages, des salariés exerçant des responsabilités syndicales et des demandeurs d'emploi. Mais aussi des adhérents des syndicats non salariés tels que conseillers du salarié ou permanents juridiques. Et les salariés des entreprises de moins de 10 salariés y ont maintenant accès. A.L.M.



COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Transformation en CESU

À titre expérimental, jusqu'au 1^{er} octobre 2016, les salariés bénéficiant d'un compte épargne-temps (CET) peuvent financer des prestations de service à la personne au moyen d'un chèque emploi-service universel (CESU)¹. Les salariés ont désormais la possibilité d'utiliser jusqu'à 50% des droits affectés sur leur compte épargne-temps (CET) pour régler des prestations de service à la personne, sous réserve d'obtenir l'accord de leur employeur². Mais ce dispositif nécessite la conclusion d'un accord d'entreprise ou de

branche prévoyant cette expérimentation. L'avenant à l'accord de CET doit être déposé auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Le salarié doit indiquer sur sa demande le montant des droits CET qu'il souhaite transformer en CESU. Le montant demandé doit être dans la limite autorisée par la convention ou l'accord. C.A.

1. Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n° 2014-873 du 4 août 2014, art. 18, JO du 5.

2. Décret n° 2014-1535 du 17 déc. 2014, JO du 19.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Les avantages catégoriels

De nombreuses conventions collectives prévoient des avantages spécifiques au profit des cadres. C'est le cas de la convention des bureaux d'études (Syntec) : mode de calcul de l'indemnité de licenciement, durée du préavis, confort s'agissant des moyens de transport... Les cadres sont mieux traités que les agents de maîtrise ou les employés. Mais qu'est ce qui justifie ces différences ? N'y a-t-il pas là une atteinte au principe de l'égalité de traitement ?

Dans un arrêt du 27 janvier dernier, la Cour de cassation décide que les diffé-

rences de traitement entre catégories professionnelles prévues par conventions ou accords collectifs sont présumées justifiées (en raison, sans le dire, du caractère majoritaire des accords). Il appartient désormais à celui qui les conteste de démontrer qu'elles sont « étrangères à toute considération de nature professionnelle ». Ce qui revient, en pratique, à fermer la porte à tout contentieux sur ces questions. Circulez, y a rien à voir. M.C.

(Cass. soc. 27 janvier 2015, n° 13-22179, Fédération des syndicats des sociétés d'études)

Voir notre critique sur



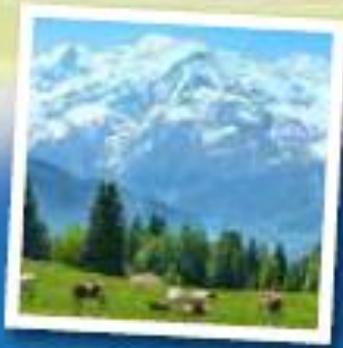


PRINTEMPS
ÉTÉ
AUTOMNE

LOCATIONS FRANCE 2015



CAMPAGNE



MONTAGNE



MER



Voyages

Séjours
Circuits
Croisières
Départs de Paris
et aéroports régionaux

Locations

Nombreuses destinations
Chalets & Mobil-Homes
Mer / Montagne/ Campagne
Village de vacances
demi-pension & pension complète



Billetterie

Parcs d'attractions
Piscines
Cinémas
Autres

Spectacles

Arbre de Noël
Docks océane Le Havre
Zénith de Rouen
Zénith de Caen

